

Transport adapté et collectif régional

Modifications au 1^{er} janvier 2019

À compter du 1^{er} janvier 2019, la tarification aux usagers du transport adapté sera augmentée, pour les 3 zones, selon le tableau suivant :

Zone	Moyen de paiement	Transport adapté Tarif par passage	Transport collectif Tarif par passage	Municipalités desservies par zone
1	Passage simple	3,25 \$	3,50 \$	Saint-Hyacinthe
	Carte multipassage (10 passages)	24,35 \$	35,00 \$	
2	Passage simple	3,80\$	4,00 \$	La Présentation, Saint-Barnabé-Sud, Saint-Damase, Saint-Dominique, Saint-Liboire, Sainte-Madeleine, Sainte-Marie-Madeleine, Saint-Pie et Saint-Simon
	Carte multipassage (10 passages)	29,80 \$	40,00 \$	
3	Passage simple	4,30\$	4,50 \$	Saint-Bernard-de-Michaudville, Saint-Denis-sur-Richelieu, Sainte-Hélène-de-Bagot, Saint-Hugues, Saint-Jude, Saint-Louis, Saint-Marcel-de-Richelieu et Saint-Valérien-de-Milton
	Carte multipassage (10 passages)	35,20 \$	45,00 \$	

Il n'y aura plus de gratuité offerte le 20^e jour de chaque mois pour les usagers du transport adapté et les utilisateurs de transport collectif régional. Aussi, les déplacements pendant la Semaine québécoise des personnes handicapées (SQPH) ne seront plus gratuits.

Les dessertes et les heures de service demeurent inchangées.

Horaire	Heures de service	Routes en milieu rural	
		De base	Demi-journée
Du lundi au jeudi	6 h 30 à 22 h	Oui	Oui
Vendredi	6 h 30 à minuit	Oui	Oui
Samedi	8 h à minuit	Oui	Selon l'achalandage
Dimanche	8 h à 22 h	Selon l'achalandage	

Pour toute information, vous pouvez nous contacter au 450 774-3170 ou visiter le site Internet : www.mrcmaskoutains.qc.ca.

